

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2019

UE-CANADA - (N° 2124)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accord de partenariat stratégique part d'une bonne intention en souhaitant approfondir la coopération dans des domaines politiques essentiels, notamment la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la défense, les migrations, le changement climatique, l'énergie, le développement, la recherche et l'innovation. Malheureusement on ne fait pas de politique avec de bonnes intentions mais avec des réalités concrètes. Pour être mieux appréhendées ces réalités concrètes doivent faire l'objet d'un vrai débat qui ne peut être obéré par le débat sur le CETA. La ratification de l'accord de partenariat stratégique entre l'UE et ses États membres d'une part, et le Canada, d'autre part, mérite son propre débat.